



# LE PETIT JOURNAL DE GOUY

Journal d'information communale

EDITION Mars 2012 N° 31

Retrouvez ces informations sur le site : [www.gouy.fr](http://www.gouy.fr)

## Propos du Maire

Comme vous le savez, la constitution de la carte scolaire envisage la fermeture d'une classe sur l'école de Gouy. Nous ne sommes pas la seule commune impactée et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, parents d'élèves, enseignants, instances syndicales et élus a permis de repousser au 21 mars prochain la décision finale.

Notre dossier a ceci de paradoxal, c'est que notre école verra à la prochaine rentrée un nombre d'enfants supérieur à l'année passée et supérieur aux chiffres fatidiques annoncés pour une fermeture. J'ai mis en évidence cette particularité auprès de l'inspection d'académie et j'ose espérer une décision favorable, intégrant ces chiffres et s'appuyant sur l'engagement de ne fermer aucune classe ayant au moins un effectif égal à celui de l'an passé. Il nous faut rester vigilant jusqu'au bout et je sais pouvoir compter sur l'engagement des parents et cela jusqu'à la rentrée de septembre où l'effectif devra être au rendez vous.

Merci déjà à tous les parents pour leur célérité à avoir retourné vos engagements d'inscription pour la prochaine rentrée. Merci aux enseignantes et aux parents d'élèves pour leur action.

Le dossier de la Crèche intercommunale va devoir attendre encore un peu avant de pouvoir rentrer dans une phase de réalisation. En effet la commune de St Aubin Celloville a décidé de se retirer et les communes restantes vont devoir absorber le surcoût lié à cette défection . En tout état de cause la décision devra se faire avant le 31 mars, date limite de la structure actuelle du syndicat d'étude de ce projet.

Vous aurez tout loisir de lire dans le numéro spécial de ce Gauvassien, les informations liées au dossier piscine. Je vous invite sur le sujet à une réunion publique le 20 mars prochain à la salle polyvalente afin de vous apporter les éléments vous permettant de vous prononcer lors du « referendum » du 25 mars.

Enfin s'agissant du contournement Est , je voudrais bien préciser qu'aucune décision n'est entérinée, que la mobilisation est toujours vive, et que pour ceux qui le souhaiterait, je vous informe que la pétition s'opposant aux projets est toujours disponible en Mairie.

De façon plus locale, les travaux de réfection des trottoirs du lotissement des Perelles sont terminés. Des travaux de réhabilitation de la sente aux dames vont pouvoir commencer. Travaux effectués par les services de la CREA.

Je vous souhaite une bonne lecture....

## DIVERS

### Les bonnes dates a retenir

Le carnaval organisé par les parents d'élèves se déroulera sur la commune le 17 mars prochain et la fête de l'école aura lieu le 29 juin 2012.

Cette année aura lieu une fête paroissiale le 10 juin 2012. Des informations vous parviendront ultérieurement sur cette manifestation.

La distribution des tickets cinéma pour les 12-18 ans s'effectuera à partir du mardi 3 avril en mairie de même pour les bons d'achats de Pâques pour les 65 ans et +.

**Rappel 2012 recensement militaire : inscription en mairie le mois de son 16<sup>ème</sup> anniversaire.**



## **ELECTIONS**

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai de 8H à 18H.

De nouvelles cartes d'électeurs vont être envoyées à votre domicile par la poste. Elles arriveront dans vos boîtes à lettres courant avril.

En 2012, le vote par procuration revêt une importance particulière puisque toutes les zones de l'éducation nationale sont en vacances le 22 avril. Pensez à prendre vos dispositions.

### **Établissement de la procuration**

#### **Principe**

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit toutefois respecter certaines conditions.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

#### **Où faire la démarche ?**

- Si le mandant habite en France, il peut se présenter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail
- S'il habite à l'étranger, il doit se présenter à l'ambassade ou au consulat de France.

#### **Démarche personnelle**

Le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

#### **Pièces à fournir**

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

#### **Délais**

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risqué alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

#### **Motif de l'absence**

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants :

- vacances,
- obligations professionnelles ou formation l'empêchant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme,
- inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

#### **Choix du mandataire**

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

#### **Inscription dans la même commune**

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement.

#### **Nombre limité de procuration**

Le mandataire qui vote en France peut détenir une seule procuration établie en France.

Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Il peut recevoir 3 procurations s'il participe au scrutin dans un centre de vote ouvert à l'étranger.

## La vallée de la Seine reconnue par l'UNESCO ?

J'ai assisté au Colloque du 9 février 2012 qui s'intitulait : « La Seine -maritime en route vers l'Unesco » et qui se voulait une première rencontre sur le projet d'une inscription au patrimoine mondial de 2 « joyaux » de la Seine Maritime, d'ailleurs contenu dans son nom : La vallée de la Seine, avec ses méandres, ses abbayes et les artistes qu'elle a inspiré, dont les plus célèbres sont les impressionnistes et la Côte d'Albâtre, ses falaises, Etretat et la mer.

Des intervenants prestigieux sont venus témoigner de leur engagement et de la réussite des projets qu'ils ont menés :

La commune du Havre qui a été inscrite au patrimoine mondial en construisant son dossier sur l'architecture contemporaine (Auguste PERRET),

Le Conseil Général du Puy de Dôme qui a porté un dossier sur la chaîne des Puys, en valorisant l'esthétique mais également la géologie et l'histoire de la Terre qu'elle porte.

Le Président de l'association « Paysage de Champagne », dossier également accepté, mais après une forte évolution du périmètre (il ne s'agit plus du Champagne seulement) mais aussi d'un savoir faire, d'un bien culturel et du caractère festif international du champagne.

Cela m'a permis de mieux comprendre ce qu'avait voulu dire Yves DAUGE Président de l'association des biens français du patrimoine mondial et conseiller spécial à l'UNESCO lors de l'ouverture du Colloque en indiquant que l'inscription était la reconnaissance de valeurs universelles exceptionnelles.

Du coup, les méandres de la Seine m'ont paru un peu moins exceptionnels.

Tous les intervenants de la table ronde traitant spécifiquement de la vallée de la Seine ont exposé avec enthousiasme les atouts de l'éventuel dossier : les monuments historiques, le patrimoine industriel, l'architecture de reconstruction, les musées, « l'art du trait » l'Armada, L'Impressionnisme, le grand Paris... seul le Directeur général du Grand Port Maritime de Rouen a modéré l'enthousiasme ambiant, certes nécessaire mais sûrement pas suffisant, en évoquant l'activité maritime qui ne doit pas être entravée par une telle inscription, susceptible d'imposer des contraintes sur les évolutions possibles d'aménagement et pourraient nuire à la vie industrielle possible (20 000 emplois aujourd'hui!) et que le développement attendu du tourisme sera en mesure de compenser.

J'ai trouvé cette intervention intéressante car elle remettait les Hommes et leurs Activités au milieu du débat. Les questions de la salle ont été souvent pertinentes, posant le problème des contraintes éventuelles pour l'agriculture, l'anachronisme ou non des installations industrielles plus ou moins polluantes (usines nucléaires, éoliennes, industrie chimique...) sur le territoire concerné etc..

2 points soulevés par la salle ont spécialement retenu mon attention :

un monsieur, que je ne connais pas, a évoqué la longue histoire humaine liée à la Seine, il a cité entre autres exemples la grotte de GOUY ! (petite fierté de Gauvassien)

une dame que je ne connais pas non plus, mais qui a participé à la création du musée de la marine à Caudebec, il y a 30 ans, a proposé un angle de vision plus large en parlant de l'activité artisanale puis industrielle qui s'est développée autour de la Seine.

**J'ai été séduite !** Et je suis partie sans attendre la Côte d'Albâtre qui m'importait beaucoup moins !



*Artist's en Herbe*  
**06 58 88 61 38**  
Catherine Villey et Marc Vantrier  
*Entretien Parcs et Jardins ...*  
782 rue des Canadiens 76520 Gouy - Tél. 02 35 66 44 08



**IMPEC SERVICES**  
**NETTOYAGE**  
**DU PARTICULIER AU PROFESSIONNEL**  
*une équipe d'artisans à votre service...*  
**DEVIS GRATUIT**  
**57, ALLÉE DES CHARMES - 76520 BOOS**  
**02.35.79.26.50 - 06.87.45.73.62**

## **ASSOCIATION SPORTIVE ET DE LOISIRS DE GOUY** Assemblée générale du 1<sup>er</sup> FEVRIER 2012

### **Rapport moral et d'activités 2011**

Au cours de l'année 2010/2011, la section gymnastique a enregistré 22 licenciées adultes pour 1 licenciée enfant au cours de l'année.

Les cours sont animés par Samuel Duclos pour 36 séances cette année.

Pour 2011/2012, la section gymnastique compte actuellement 19 licenciées adultes.

Cette année, nous avons 7 personnes qui n'ont pas renouvelées leur licence dont la présidente Isabelle Gonzalès et 4 nouvelles adhérentes. Pour l'avenir, il faudrait réfléchir comment faire connaître l'association pour augmenter le nombre d'adhérents. Il faut savoir que l'association est viable qu'avec un nombre minimum de 15 personnes. Toutes les idées sont bonnes à prendre.

En février 2011, nous avons constitué un dossier de demande de subvention au CODEP. Celui-ci, après vérification, l'a présenté au Conseil Général de Seine Maritime et au Centre National pour le Développement du Sport. En juin 2011, ceux-ci ont donné un avis favorable à cette demande. En septembre, nous avons donc effectué notre commande à Gévédit de 714.90€ + 35€ de frais de port comme suit :

20 Pilates ring, 10 paires haltères 1 kg, 10 bâtons gym bois 1,40m, 1 pack gymball comprenant 16 gymball diam. 65cm, 8 gymball diam 75cm, 1 souffeur, 1 filet porte ballon

Au mois de novembre 2011, nous avons reçu un chèque de 284€ par le CNDS soit 40% (39.8%) de notre commande.

Au mois de 2012, nous avons reçu un chèque de 284€ par le Conseil Général soit 40% (39.8%) de notre commande. La dépense réelle de l'association pour l'achat de ce matériel est de 181.90€.

Pour l'année 2012, le Codep a déjà envoyé les demandes de subvention à remplir. Celles-ci doivent être retournées pour le 24 Février dernier délai. Que fait-on ? A-t-on besoin de matériel ?

L'association de la danse nous propose de participer à l'achat d'une sono en commun. Votre avis ?

Pour le matériel, il semble que nous partons sur un achat de tapis sans demander de subvention au Codep.

Pour la sono en commun, la mairie est prête à aider cet achat. Elle demande de lui fournir des devis. Affaire à suivre.

Le **Conseil d'administration** est composé ainsi comme suit :

**PRESIDENTE** : Madame RODET Odile

**TRESORIERE** : Madame MOREL Simone

**SECRETAIRE** : Madame PLAYS

**VICE-PRESIDENTE** : Madame LEFEBVRE Sylviane

**TRESORIERE ADJOINTE** : Mme LECUL Virginie

**SECRETAIRE ADJOINTE** : Mme RAGOT Nathalie

### **Budget 2010/2011**

Ligne Dépenses diverses : correspond aux dépenses de l'AG, aux dépenses de Repas de fin d'année et le coût de la visite médicale de Samuel (nous payons cette visite pour moitié avec le club des Authieux)

Les dépenses de 2009-2010 : 2315.76€, 2010-2011 : 2172.37€

Les salaires, les frais de déplacements ont légèrement augmenté par rapport au budget précédent (2009-2010 : 910.34€, 2010-2011 : 913.28€).

Augmentation de 100€ sur les charges sociales : 2009-2010 : 339.66€, 2010-2011 : 430.72€

A partir de 2010-2011, une dépense supplémentaire apparaîtra dans les cotisations pour Impact Emploi (Logiciel du Codep pour les salaires et les charges). Moins de dépenses de cotisations dûes à la diminution d'adhérents (22 au lieu de 28)

## **Europe Inter Échanges a changé de Président.**

Mr Alain SCHAPMAN a été élu nouveau président au cours du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 8 Février dernier à Mesnil Esnard.

Il habite BONSECOURS, 4 rue des Ormes .

N° de téléphone : 02 35 80 60 99 et 06 34 29 64 28

adresse email:

[alain.schapman@wanadoo.fr](mailto:alain.schapman@wanadoo.fr);



Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).

- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter, si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

#### Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit, auprès des autorités citées à la page précédente, la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.



Quand sont les prochaines élections ?

Élection présidentielle  
dimanches 22 avril et 6 mai 2012

Élections législatives  
dimanches 10 et 17 juin 2012

# Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



## Votez par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

**Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.**

Toutes les informations pratiques sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Illustration: Olivier Toupin - © Ministère de l'Intérieur

**Nature environnement**  
Entretien parcs et jardins, usines collectivités

*Création • Elagage  
Fauchage accotement  
Route et Grands Espaces  
Taille de haies avec rotor articulé  
Brassage de pommes*

**22, rue d'Ymare  
76520 Gouy  
Port. 06 12 39 51 42  
Tél./Fax. 02 35 65 67 30**

**Delphine Style**  
*faites-vous coiffer  
sans vous déplacer ...*

**Coiffure à domicile**  
*Féminin-Masculin-Junior  
06.09.97.87.49*

*Coupe, brush  
Couleur, balayage  
Mèches, mini-vague ...*



### ECOLE OCCUPEE

Suite à nos journées de mobilisation des 23 et 24 Février, nous tenons à remercier les parents pour leur compréhension et nous excuser pour la gêne occasionnée.

Votre implication massive a été récompensée: la carte scolaire prévue est annulée, c'est un premier recul que nous avons imposé. **L'école de GOUY est désormais sur la liste des écoles à sauver.**

Notre mobilisation doit continuer puisque la nouvelle carte scolaire va être retravaillée dès la semaine de la rentrée. La décision finale sera rendue le mercredi 21 Mars 2012.

Nous faisons au mieux pour vous tenir informés au plus vite des éléments nouveaux et d'une éventuelle suite au mouvement.

Merci encore pour votre soutien.

Les délégués de parents d'élèves



Inscription des enfants nés en 2009

prendre contact avec Mme la directrice de l'école Mme Le Van Canh.

Lundi 12,19 et 26 mars de 8h30 à 12h

Jedi 15,22 et 29 mars à partir de 13h30

RDV au : 02 35 23 21 16

SAUVONS L'ÉCOLE DE GOUY

# COMITE DES FETES DE GOUY

## Compte rendu de L'Assemblée Générale du 13 janvier 2012

**Présents :** Franck, Juan, Hervé, Colette, Eric, Aldo, Denis T., Denis L., Mary-Jo, Sophie, Sébastien,

**Absents excusés :** Florence, Lionel, Paul.

La réunion s'est déroulée en présence de quelques Gauvassiens et de Monsieur le Maire.

Selon l'usage les membres du bureau ont démissionnés puis ont été reconduits, à l'unanimité, chacun dans sa fonction.

**Président :** Juan GONZALEZ

**Trésorier :** Eraldo GRANATELLI

**Secrétaire :** Colette RAIMOND

**Départ :** Damien quitte le Comité pour des raisons familiales et professionnelles.

**Arrivée :** Bienvenue à Isabelle LUCAS qui nous rejoint pour notre plus grand plaisir.

Les autres membres du Comité on également « remplié » il s'agit de : Sophie, Lionel, Hervé, Sébastien, Franck, Eric, Denis T., Denis L., Paul, Florence et Mary-Jo.

L'année 2010 a été excellente avec un public toujours constant et un bilan financier correct.

**Dépenses :** 16.025,66 € **Recettes :** 16.321,50 € **Bénéfice :** 295,84 €

Pour plus de détails se reporter au Bilan annuel 2011 qui vous a été remis lors de cette A.G.

En fin de réunion Eric propose une modification du règlement du Loto.

Aldo et nous tous déplorons le manque de cohérence concernant la dernière fête de Noël des enfants.

Monsieur le Maire propose une réunion Comité – Ecole pour une organisation convenable la prochaine fois.

### CALENDRIER 2012

13 JANVIER	Assemblée Générale
18 FEVRIER	Loto
31 MARS	Diner dansant
27 MAI	Pêche
30 JUIN	Feu de la Saint Jean avec barbecue

### CALENDRIER 2012

13 JUILLET	Feu d'artifice
16 SEPTEMBRE	Randonnée
20 OCTOBRE	Diner dansant
24 NOVEMBRE	Loto le samedi 24
21 DECEMBRE	Noël des enfants
31 DECEMBRE	Réveillon de la Saint Sylvestre



**Luc RAGOT**

ENTREPRISE  
GENERALE  
D'ELECTRICITE

752, rue des Canadiens  
76520 GOUY  
Tél./Fax. 02 35 23 39 76



*Au Panier Normand*

Centre Commercial des Forrières  
76520 Franqueville St Pierre  
Téléphone : 02.32.86.08.36

## Côté pratique :

### **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

LUNDI : 10h00 - 12h30

MARDI : 17h00 - 19h00

VENDREDI : 9h00 - 11h30

Téléphone : 02 35 23 36 13

Fax : 02 35 23 58 19

M. le Maire reçoit sur rendez-vous le mardi soir, vendredi matin et samedi matin.

### **En cas d'urgence :**

M. BREUGNOT Jean-Pierre

Maire : 02 35 23 38 02

Mme AMAND Catherine

Adjointe : 02 35 23 38 13

M. BOSQUET Alain

Adjoint : 06 21 16 64 24

M. LEMELLE Christian

Adjoint : 02 35 02 19 21

Gendarmerie de BOOS : 02 35 80 21 03

Pompiers : 18

CLIC de Boos : 02 35 65 02 68

FILOR : Réservation la veille avant 19h au **0800 649 649**

## Travaux bruyants :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... sont limités au respect des horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

## Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi de 16 H 30 à 17 H 30

Vendredi de 16 H 30 à 18 h 30

## Cantine et garderie : Tel 0235020063

Horaires des Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi 7H20 à 8H30 et de 16H30 à 18H30

Tarif cantine : Le repas 2.82 €

Tarif garderie : la demi heure 0.65 €

## **Mousse au chocolat en oeufs de Pâques**

### Ingrédients :

- 12 petits oeufs de Pâques en chocolat vide
- 200 g de chocolat
- 6 oeufs
- 60 g de beurre
- 1 pincée de sel



### Préparation :

Cassez le chocolat en morceaux dans une casserole. Coupez le beurre en parcelles, ajoutez-le au chocolat.

Mettez la casserole sur feu doux et faites fondre en remuant de temps en temps.

Quand le chocolat est fondu, versez-le dans un saladier. Laissez refroidir.

Séparez les blancs des jaunes d'oeufs en incorporant les jaunes au fur et à mesure dans le chocolat fondu et en mélangeant bien entre chaque oeuf.

Montez les blancs en neige avec le sel. Quand ils sont bien fermes, incorporez-les très délicatement à la préparation au chocolat en soulevant pour ne pas casser les blancs.

Décalez délicatement les oeufs en chocolat et placez-les dans des coquetiers. Remplissez-les de mousse au chocolat et placez au frais pendant au moins trois heures.

Au moment de servir, décorez de petits oeufs en sucre de toutes les couleurs.

## Petites annonces :

**A V :** Gd Modus exception Dci, 90 eco 2, Gris Cas, Libre le 8/8, 12500 Km, lim régul de vitesse, Pack city, Jante alu, roue de sec, radio CD, Phares directionnels, Antibrrouillards..... Prix : 14500€

Tel : 06 76 20 20 55

**A V :** Buffet rustique bas et haut style Régence L 2.30m l 0.58m et argentier le tout en très bon état Prix : 350€

Tel : 02 35 23 36 96

**A V :** Ensemble nacelle poussette cosy BB Confort, habillage pluie TBE Prix 330€

Lit à barreaux 60x120 en bois blanc BE Prix 60€

Tel : 06 09 97 87 49

## Carnet Gauvassien :

### Naissance :

Lino et Mara ROGER le 09 Janvier 2012

### Decès :

Daniel BEAUDOUIN le 21 Novembre

Marcel VARENGUE le 13 Décembre

Stéphanie TORRE le 18 Décembre

## REMERCIEMENTS

M. et Mme TORRE Jean-Marc

Sa sœur, son beau-frère, son neveu

Son compagnon

Profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées à la suite de la disparition de Stéphanie

Vous remerciant sincèrement et vous présentent leur profonde reconnaissance.

## Église :

### **Messes dans notre Église St Pierre à 9h30 :**

Le deuxième Dimanche de tous les mois pairs.